

Présentation :

Le Réseau VIF est une association loi 1901 créée en 2013 qui assure la prise en charge globale des familles à transactions violentes en situation de grand danger qui intervient sur toute l'île. Il apporte une réponse innovante sur l'ensemble du département dans la prise en charge des familles à transaction violente.

L'approche comprend trois volets :

- Une évaluation puis le suivi sur un critère de grand danger,
- Une approche systémique qui concerne chacun des membres de la famille via le pôle victime, pôle auteur et pôle enfant,
- Une prise en charge pluridisciplinaire sous forme de diagnostic puis coordination des interventions autour de la famille.

Associations fondatrices :

- AFPDS (Association Familiale de Prévention, Développement et Santé)
- AMAFAR-EPE (Association des Maisons de la Famille de La Réunion – Ecole des Parents et des Educateurs), association affiliée à la FNEPE
- ARIV (Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie), affiliée à l'Institut de Victimologie sis à Paris, agrément Jeunesse (DJSCS) et agréée par la Coordination pour l'Education à la Non-Violence et à la Paix
- GSF (Gynécologie Sans Frontières)
- UFR (Union des Femmes Réunionnaises)

Une approche systémique :

Projet inspiré du modèle systémique avec une prise en charge adaptée des violences conjugales à chacun des membres de la famille afin d'agir sur la dynamique du système familial et de les aider à mettre en place des solutions visant à désamorcer les transactions violentes.

Nous travaillons à aider la famille à traverser la crise cette crise est majoritairement synonyme de séparation, puisqu' elle a engendré une mise en danger de l'un ou de plusieurs des membres de la famille

Objectifs de l'association :

- ▶ Organiser une prise en charge de chacun des membres de la famille (femme et homme en tant que victime ou mis en cause ; enfant exposé aux violences).
- ▶ Faciliter la coordination des acteurs des différents aspects d'intervention (sanitaire, social, juridique, psychologique, éducatif) auprès des personnes concernées par ces situations.
- ▶ Sensibiliser pour un meilleur repérage des situations à transaction violente, et mobiliser les mesures existantes appropriées, dont l'ordonnance de protection, l'éviction du conjoint violent, le Téléphone Grave Danger...

4 Pôles : Pour une prise en charge adaptée à chaque membre de la famille

Pôle victime :

- Fabiola VELPRAT, Educatrice spécialisée
- Charlène LEFORT, Assistante sociale
- Chloé MAITRE, Psychologue clinicienne

Pôle auteur CPCA :

- Valérie BONHOMME, Gestionnaire de parcours
- Sabrina VINGADESSIN, Educatrice spécialisée
- Claire MURAT, Educatrice spécialisée
- Psychologue Clinicienne

Pôle enfant/parentalité :

- Justine ROQUESALANE, Educatrice spécialisée

Pôle administratif et technique :

- Sophie CLEMENTE, Directrice
- Aurèle Laure GANOFKY, Assistante administrative
- Alice MOREAU, Chargée de mission FSE
- Natacha SAVARINO, Coordinatrice des pôles

Les spécificités de la prise en charge du Réseau VIF :

Les objectifs du suivi sont actés avec la personne, ils visent à la stabilisation de la situation et à la mise en sécurité des membres de la famille Suite à l'évaluation, notre rôle est d'activer son réseau de proximité, de l'informer sur ses droits, la conseiller et appuyer ses demandes. Nous n'accompagnons pas physiquement la personne dans ses démarches

Une prise en charge globale sur 4 axes:

- SOINS
- JURIDIQUE
- SOCIAL
- PARENTALITÉ

**Centre d'Education et de Prévention à la Santé Siège social :
21 rue Ibrahim Balbolia, 97460 Saint-Paul N°SIRET : 798
059 424 00019 / N°APE : 8899 B 02 62 96 04 24 / 06 92 22
60 34 / reseau.vif.adm@gmail.com**

Réseau VIF

Prise en charge globale des violences intrafamiliales à La Réunion, dans le cadre d'un parcours intégré AFPDS / AMAFAR-EPE / ARIV / GSF / UFR

La prise en charge au Réseau VIF : de la saisine à l'évaluation :

La saisine : Fiche d'orientation faite par un partenaire concernant la victime ou l'auteur après accord de la personne mentionnant les informations qu'il possède et ses points d'inquiétudes à nous envoyer par mail.

Qui peut saisir le Réseau Vif ? Tous les professionnels de la santé, de la justice et du social.

L'évaluation : Prise de contact téléphonique, puis un rendez-vous est fixé à la victime ou à l'auteur

Les principaux lieux de rencontre :

- SAINT PAUL : Siège social, bureaux du RÉSEAU VIF
- LE TAMPON : Mise à disposition d'un bureau à la maison de la famille
- SAINT PIERRE : Locaux du RÉSEAU VIF
- SAINT DENIS : Mise à disposition d'un bureau au point d'accès aux droits des Camélias
- BRAS PANON : Locaux du Réseau VIF

Préconisations d'évaluations :

- **Réorientation :** La situation ne relève pas des critères de suivi du Réseau VIF mais nécessite une orientation vers des partenaires adaptés
- **Suivi :** individuel ou en groupe. Un accompagnement par le Réseau VIF est proposé pour une durée de 3 à 6 mois.

Les critères d'évaluation de Grand Danger :

Danger / Grand Danger / Très Grand Danger

Le regard croisé de l'équipe pluridisciplinaire du Réseau Vif permet une évaluation relevant les différents facteurs de risques pouvant provoquer une mise en danger actuelle, auto agressive ou hétéro agressive, nuisant fortement à l'intégrité physique et psychique d'un ou plusieurs membres de la famille.

Tous les professionnels sont susceptibles de repérer des situations de potentiel grand danger et de nous saisir.

Centre d'Education et de Prévention à la Santé Siège social :
21 rue Ibrahim Balbolia, 97460 Saint-Paul N°SIRET : 798
059 424 00019 / N°APE : 8899 B 02 62 96 04 24 / 06 92 22
60 34 / reseau.vif.adm@gmail.com

Réseau VIF

Prise en charge globale des violences intrafamiliales à La Réunion, dans le cadre d'un parcours intégré AFPDS / AMAFAR-EPE / ARIV / GSF / UFR

Quelques exemples de facteurs de risques :

L'état psychique de la victime et de l'auteur

- Vulnérabilité, histoire traumatique, troubles psychiques, emprise, ambivalence, addictions ...

Le rapport à la loi et la situation juridique

- Historique du couple par rapport au cadre légal (dépôts de plaintes, condamnations, mesures éducatives...)
- Rapport à la loi (défiance, soumission, ignorance...)

Facteurs environnementaux

- Situation sociale (logement, situation économique, secteur d'habitation, mobilité...)
- Relationnels (isolement social, entourage ressource ou à risque...)

Lien à la violence

- Faits de récidives de violences dans le couple actuel ou d'autres relations
- Types de violences
- Minimisation ou déni des faits de violence
- Violences unilatérales ou réciproques

Non-congruence des conjoints sur leurs projections

- Projet de séparation
- Conditions de la séparation
- Modalités de garde des enfants

Public bénéficiaire :

Les victimes (directes ou indirectes), les auteur(e)s et les enfants confrontés à ces situations de violences intrafamiliales.

Nous sommes joignables du Lundi au Vendredi de 8h à 16h.

Centre d'Education et de Prévention à la Santé Siège social : 21 rue
Ibrahim Balbolia, 97460 Saint-Paul N°SIRET : 798 059 424 00027
N°APE : 8899 B 02 62 96 04 24
contact@reseauvif.com